

**RONA INC.**



**NOTICE ANNUELLE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 DÉCEMBRE 2012**

Le 28 mars 2013

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RUBRIQUE 1 - STRUCTURE DE L'ENTREPRISE</b> .....	1
<b>A – DÉNOMINATION ET CONSTITUTION</b> .....	1
<b>B – LIENS INTERSOCIÉTÉS</b> .....	1
<b>RUBRIQUE 2 - DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b> .....	2
<b>RUBRIQUE 3 - DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ</b> .....	3
<b>A – APERÇU</b> .....	3
<b>B – APERÇU DE NOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ</b> .....	3
<b>C – NOTRE ENTREPRISE</b> .....	4
<b>D – MARKETING</b> .....	9
<b>E – MARQUES DE COMMERCE</b> .....	10
<b>F – RESSOURCES HUMAINES</b> .....	11
<b>G – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	11
<b>RUBRIQUE 4 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES</b> .....	12
<b>RUBRIQUE 5 - DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS</b> .....	13
<b>A – ACTIONS ORDINAIRES</b> .....	13
<b>B – ACTIONS PRIVILÉGIÉES</b> .....	14
<b>C – ACTIONS PRIVILÉGIÉES CATÉGORIE A, SÉRIE 5 ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES CATÉGORIE C, SÉRIE 1</b> .....	16
<b>D – ACTIONS PRIVILÉGIÉES CATÉGORIE A, SÉRIE 6 ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES CATÉGORIE A, SÉRIE 7</b> .....	16
<b>RUBRIQUE 6 - MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</b> .....	17
<b>RUBRIQUE 7 - TITRES HYPOTHÉQUÉS</b> .....	19
<b>RUBRIQUE 8 - ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</b> .....	19
<b>A – NOM, ADRESSE ET OCCUPATION</b> .....	19
<b>B – TITRES DÉTENUS</b> .....	22
<b>C – INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS</b> .....	22
<b>D – MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b> .....	25
<b>RUBRIQUE 9 - FACTEURS DE RISQUE</b> .....	25
<b>RUBRIQUE 10 - POURSUITES</b> .....	25
<b>RUBRIQUE 11 - COMITÉ D'AUDIT</b> .....	25
<b>A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT</b> .....	25
<b>B – MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT</b> .....	26
<b>C – DESCRIPTION DES COMPÉTENCES FINANCIÈRES DES MEMBRES</b> .....	26
<b>D – HONORAIRES VERSÉS À L'AUDITEUR</b> .....	26
<b>RUBRIQUE 12 - AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES     REGISTRES</b> .....	27
<b>RUBRIQUE 13 - CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	27
<b>RUBRIQUE 14 - INTÉRÊTS DES EXPERTS</b> .....	28
<b>RUBRIQUE 15 - MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES</b> .....	28
<b>RUBRIQUE 16 - INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE</b> .....	29
<b>ANNEXE A</b> .....	31

À moins d'indication contraire, l'information donnée dans les présentes est en date du 30 décembre 2012, et toutes les sommes en dollars mentionnées dans les présentes sont exprimées en dollars canadiens.

Dans la présente notice annuelle, les mots « RONA », la « Société », « nous », « notre » ou « nos » désignent, selon le contexte, soit RONA inc., soit RONA inc. et ses filiales. La mention de « magasins RONA » ou de « magasins de la Société » renvoie aux magasins affiliés, franchisés et corporatifs, qui sont tous approvisionnés par le réseau de distribution de RONA. La mention de « marchands » renvoie aux marchands qui sont propriétaires de magasins affiliés ou qui sont propriétaires de la totalité ou d'une partie d'un magasin franchisé. La mention de « ventes au détail du réseau » renvoie aux ventes au détail combinées des magasins affiliés, franchisés et corporatifs. Sauf indication contraire, les données concernant la part du marché et la position sur le marché de la Société ainsi que d'autres mentions semblables sont établies en fonction des ventes au détail du réseau. Les ventes consolidées de la Société ne comprennent pas les ventes au détail des magasins appartenant aux marchands, hormis les ventes au détail des magasins dans lesquels RONA détient une participation en actions d'au moins 50 %, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, les ventes des magasins comparables comprennent les ventes au détail des magasins corporatifs et franchisés qui faisaient partie du réseau de la Société.

## **RUBRIQUE 1 - STRUCTURE DE L'ENTREPRISE**

### **A – Dénomination et constitution**

RONA est issue de la fusion de Marchands Ro-Na inc. et du Groupe RO-NA inc. par voie de statuts de fusion datés du 2 janvier 1984 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Après avoir fait l'acquisition de Dismat inc. en 1988, la Société a changé sa dénomination sociale pour qu'elle devienne Le Groupe RO-NA DISMAT inc. le 11 janvier 1989. Le 14 mai 1998, elle a encore changé sa dénomination sociale et est maintenant connue sous la dénomination de RONA inc. Au fil des ans, la Société a modifié ses statuts de fusion à plusieurs reprises en raison des changements apportés à son capital-actions autorisé et de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (« **Loi** »).

Notre siège social est situé au 220, chemin Du Tremblay, Boucherville (Québec) J4B 8H7, Canada et l'adresse de notre site Web est [www.rona.ca](http://www.rona.ca).

Notre exercice consiste en une période de 52 ou 53 semaines se terminant le dernier dimanche de décembre.

### **B – Liens intersociétés**

Au 30 décembre 2012, nos filiales importantes étaient 4536631 Canada Inc.<sup>1</sup>, qui exerce ses activités dans l'est du Canada (Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador), RONA Revy inc.<sup>2</sup>, qui exerce ses activités principalement dans l'Ouest canadien (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique) et la Société en commandite 220 Immobilière, qui exerce ses activités en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Québec, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces filiales sont toutes détenues en propriété exclusive directe ou indirecte par la Société. 4536631 Canada Inc. et RONA Revy inc. ont été constituées sous le régime des lois fédérales du Canada et la Société en commandite 220 Immobilière a été constituée en vertu des lois du Québec.

Les filiales qui ont été omises dans la présente rubrique ne représentaient pas au 30 décembre 2012, individuellement, plus de 10 % i) des actifs consolidés ou ii) des produits des activités ordinaires consolidés de

<sup>1</sup> Est issue de la fusion de RONA Ontario Inc. et de Réno-Dépôt Inc. en vertu des lois fédérales du Canada en date du 28 décembre 2009.

<sup>2</sup> TOTEM Building Supplies Ltd. et 7594828 Canada Inc. se sont fusionnées pour créer RONA Revy inc. en date du 24 septembre 2012.

RONA, ou dans l'ensemble, plus de 20 % i) des actifs consolidés ou ii) des produits des activités ordinaires consolidés de RONA.

## **RUBRIQUE 2 - DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ**

### ***Récents faits saillants concernant RONA***

Le 21 juin 2010, nous avons poursuivi notre expansion dans les provinces de l'Atlantique avec l'acquisition du détaillant Pierceys, exploitant cinq quincailleries, d'importantes cours à bois ainsi que l'une des plus vastes flottes de camions de livraison de matériaux de construction et de produits de quincaillerie en Nouvelle-Écosse. Ces magasins arborent dorénavant la bannière RONA.

Le 4 novembre 2010, nous avons conclu l'acquisition de TruServ Canada Inc., un distributeur appartenant à des propriétaires exploitants indépendants dont le siège social est à Winnipeg, au Manitoba.

Le 20 décembre 2010, nous avons conclu l'acquisition de Don Park Limited Partnership, société spécialisée dans les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) en Ontario.

Le 18 août 2011, nous avons annoncé la nomination de Dominique Boies au poste de premier vice-président et chef de la direction financière, en remplacement de Claude Guévin qui a quitté la Société avec prise d'effet le 3 juin 2011.

Au cours du troisième trimestre de 2011, RONA a mis en place trois principales priorités financières : améliorer l'efficacité, optimiser la structure du capital et accroître le rendement du capital. En lien avec ces trois priorités stratégiques, RONA a racheté à la fin de 2011 ses débetures de 5,40 % échéant le 20 octobre 2016 d'un capital global de 283 M\$. RONA a aussi racheté un total de 10,4 millions d'actions ordinaires de son capital-actions à un prix moyen de 9,47 \$ l'action pour une contrepartie totale de 98,5 M\$ en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités lancée en novembre 2011. De plus, en décembre 2011, RONA a renouvelé sa facilité de crédit existante pour une période de cinq ans (jusqu'en 2016) et le montant total disponible a été augmenté et est passé de 650 M\$ à 950 M\$.

Le 8 novembre 2012, RONA a annoncé que M. Robert Dutton démissionnait à titre de président et chef de la direction et à titre d'administrateur de la Société, et que M. Dominique Boies, premier vice-président et chef de la direction financière, agirait à titre de chef de la direction par intérim.

Le 20 janvier 2013, RONA a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec deux de ses principaux actionnaires, la Caisse de dépôt et placement du Québec (« **Caisse** ») et Invesco Canada Ltd. (« **Invesco** »), prévoyant notamment plusieurs modifications de la composition du conseil d'administration (« **conseil d'administration** » ou « **conseil** »). Aux termes de l'entente, la Caisse et Invesco ont indiqué à RONA qu'elles appuieront l'élection de tous les candidats aux postes d'administrateur de la Société lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires devant avoir lieu le 14 mai 2013. Voir « Rubrique 13 – Contrats importants » ci-après pour de plus amples renseignements.

En février 2013, RONA a annoncé, avec l'approbation de son conseil d'administration nouvellement composé, sa stratégie de transformation de la Société et d'accélération de la création de la valeur pour ses parties prenantes avec le déploiement de son plan de transformation 2013-2015 (« **plan de 2013-2015** ») qui vise à améliorer l'offre de distribution nationale pour les marchands, à optimiser les modèles de vente de détail et de proximité pour les entrepreneurs dans tout le Canada et à renforcer la position de RONA en tant que chef de file au Québec.

Le 19 mars 2013, RONA a annoncé la nomination de M. Robert Sawyer à titre de président et chef de la direction de la Société avec prise d'effet en avril 2013.

### **RUBRIQUE 3 - DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ**

#### **A – Aperçu**

RONA est le plus important distributeur et détaillant canadien de produits de quincaillerie, de rénovation et de jardinage. La Société exploite sous diverses bannières, un réseau de plus de 800 magasins de détail corporatifs, franchisés et affiliés, de dimensions et de formats différents sous des bannières différentes ainsi qu'un réseau de 12 centres de distribution en quincaillerie et matériaux de construction. RONA est également un chef de file dans le marché spécialisé de la plomberie et des systèmes de CVC ciblant une clientèle principalement commerciale et professionnelle avec un réseau de 57 points vente et quatre centres de distribution dans tout le pays. Le réseau de magasins RONA qui emploie près de 28 000 personnes a généré des ventes consolidées de 4,9 G\$ au cours de l'exercice terminé le 30 décembre 2012.

#### **B – Aperçu de notre secteur d'activité**

##### ***Ampleur et nature fragmentée du marché des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage***

Le marché des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage dessert un vaste secteur couvrant l'ensemble de la population canadienne. Ce secteur est très concurrentiel et fragmenté, et de nombreuses entreprises locales et régionales y sont actives. Nous estimons que RONA est bien positionnée pour se démarquer de la concurrence dans ce marché fragmenté qui lui procure encore des occasions considérables de regroupement.

D'après les ventes estimatives des sociétés et les données disponibles du secteur, en 2012, notre part de marché, y compris les ventes annualisées pour l'ensemble du réseau de magasins exploités et pris en charge par RONA, au Canada, est d'environ 19 %. Au nombre de nos principaux concurrents figurent Home Depot, Lowe's et Home Hardware. Près de 5 000 exploitants indépendants se partagent le reste de l'ensemble du marché canadien des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage.

##### ***Segments de l'industrie***

Tel que mentionné plus haut, le secteur des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage est très concurrentiel. Nos concurrents sont de grandes chaînes nationales et internationales ainsi que des groupes régionaux ou des magasins indépendants. Néanmoins, nous comptons sur les atouts suivants pour performer dans tous les segments de marché du secteur : un ensemble de bannières et de magasins multiformats, une présence dans l'ensemble du territoire canadien et un réseau de distribution efficace.

##### ***Nature saisonnière de l'industrie***

Notre secteur d'activité est saisonnier. Les ventes du premier et du dernier trimestres sont habituellement inférieures à celles des deux autres trimestres en raison du faible niveau d'activité du secteur de la rénovation/construction en hiver. De plus, des conditions météorologiques défavorables peuvent avoir une incidence sur nos ventes, surtout celles des produits saisonniers. Les fluctuations du prix du bois d'œuvre et d'autres matériaux de construction peuvent également avoir des répercussions sur les ventes dans notre secteur.

## C – Notre entreprise

RONA compte deux secteurs d'activités distincts : i) distribution et ii) détail et commercial. Les revenus d'exploitation pour nos exercices 2012 et 2011 sont présentés dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité et dans leur ensemble :

<b><u>2012</u></b>	<b><u>Distribution</u></b> <b>(en milliers de \$)</b>	<b><u>Détail et commercial</u></b> <b>(en milliers de \$)</b>	<b><u>Total</u></b> <b>(en milliers de \$)</b>
Ventes des secteurs.....	2 418 192	3 692 229	6 110 421
Ventes intersectorielles et redevances.....	(1 209 397)	(17 008)	(1 226 405)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Ventes.....	<u>1 208 795</u>	<u>3 675 221</u>	<u>4 884 016</u>
<b><u>2011</u></b>	<b><u>Distribution</u></b> <b>(en milliers de \$)</b>	<b><u>Détail et commercial</u></b> <b>(en milliers de \$)</b>	<b><u>Total</u></b> <b>(en milliers de \$)</b>
Ventes des secteurs.....	2 331 597	3 660 827	5 992 424
Ventes intersectorielles et redevances.....	(1 160 025)	(27 815)	(1 187 840)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Ventes.....	<u>1 171 572</u>	<u>3 633 012</u>	<u>4 804 584</u>

### ***Détail et commercial***

Dans notre secteur détail et commercial, nous catégorisons les magasins faisant partie de notre réseau en fonction de deux critères de base, soit le type de propriété et le format des magasins. Nous offrons un réseau national de magasins arborant différentes bannières conçues à l'intention des profils ciblés, afin de mieux rejoindre nos clients. Au 30 décembre 2012, au 25 décembre 2011 et au 26 décembre 2010, notre réseau de magasins était réparti comme suit :

	<b><u>30 décembre</u></b> <b><u>2012</u></b>	<b><u>25 décembre</u></b> <b><u>2011</u></b>	<b><u>26 décembre</u></b> <b><u>2010</u></b>
<b><i>Nombre de magasins sous bannière</i></b>			
À grande surface.....	75	80	78
De proximité et spécialisés .....	179	179	151
Commercial et professionnel .....	57	55	62
Affiliés ou marchands indépendants.....	511	524	522
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Nombre total de magasins.....	<u>822</u>	<u>838</u>	<u>813</u>

Trois types de propriété (magasins corporatifs, magasins franchisés et affiliés ou indépendants) sont reliés à l'exploitation des magasins faisant partie de notre réseau. Les caractéristiques suivantes sont rattachées à chacun de ces types de propriété :

Type de propriété	Participation typique de RONA en actions	Intérêt économique de RONA	Nombre de magasins sous bannière		
			Au 30 décembre 2012	Au 25 décembre 2011	Au 26 décembre 2010
Magasins corporatifs	Plus de 50 %	Distribution, ventes au détail et ventes du secteur commercial	291	295	271
Magasins franchisés	De 0 % à 50 %	Redevances sur les ventes, ventes du réseau de distribution et ventes au détail	20	19	20
Magasins affiliés ou marchands indépendants	0 %	Ventes du réseau de distribution	511	524	522
Total			822	838	813

Les magasins corporatifs sont détenus en propriété majoritaire ou en pleine propriété par RONA.

Les magasins franchisés appartiennent à des marchands ou à des marchands qui sont partenaires de RONA. Les propriétaires des magasins franchisés concluent des conventions commerciales avec RONA, qui incluent certaines obligations semblables à celles qui ont fait l'objet d'ententes par les propriétaires de magasins affiliés. Ces conventions nous permettent de gérer le choix des produits, l'approvisionnement et l'assortiment de marchandises, et d'exercer le contrôle du site sur lequel sont exploités ces magasins, par voie de conventions de location et de sous-location.

Les magasins affiliés de notre réseau appartiennent à des marchands qui ont signé une convention commerciale avec RONA. Aux termes de cette convention, les marchands s'engagent à observer certaines lignes directrices de RONA portant sur la commercialisation, la publicité, l'image et la fidélité quant aux achats.

Depuis l'acquisition de TruServ Canada Inc. en 2010, la Société a ajouté parmi ses clients de nouveaux marchands indépendants sous bannière. RONA offre maintenant trois différentes solutions d'achat aux marchands indépendants au Canada : magasins sous bannière RONA, magasins sous la famille de bannières TruServ Canada et programme de distribution aux marchands sans bannière spécifique.

## Grandes surfaces

Nos magasins à grande surface offrent une très grande variété de produits : quincaillerie, outils, matériaux de construction, articles de jardinage, peinture, articles de décoration et produits saisonniers. Près de 75 % de ceux-ci sont des magasins corporatifs et les autres, des franchisés.

Au fil des ans, nous avons établi ou acquis les bannières suivantes pour les magasins à grande surface :

- RONA, RONA L'entrepôt, RONA Home & Garden, Réno-Dépôt et RONA Le Régional : les magasins exploités sous ces bannières ont une superficie qui varie généralement entre 60 000 et 165 000 pieds carrés et offrent plus de 40 000 produits.

## **Magasins de proximité et spécialisés**

Les magasins de proximité et spécialisés de notre réseau comprennent des quincailleries de quartier de petite et moyenne taille qui ont pour objectif de répondre aux besoins de nos clients en articles de quincaillerie et matériaux de construction. Ces magasins offrent un service et une expertise à des clients de détail et des experts de l'industrie en leur proposant un assortiment de produits en stock destinés aux projets d'entretien et de rénovation-bricolage ainsi qu'aux projets de construction en ce qui concerne nos magasins spécialisés en bois d'œuvre et matériaux de construction.

Nous avons établi ou acquis les bannières suivantes pour les magasins de proximité et spécialisés :

- RONA, RONA Le Rénovateur et RONA Home Centre : ces magasins ont une superficie variant généralement entre 5 000 et 60 000 pieds carrés qui offrent une vaste gamme de produits et génèrent une très grande partie de leurs ventes dans le secteur du bois d'œuvre et des matériaux de construction. Ces magasins arborent la bannière RONA.
- TOTEM : ces magasins établis exclusivement en Alberta desservent surtout les bricoleurs et artisans recherchant des produits et services spécialisés pour la rénovation domiciliaire. Ces magasins, qui ont été transférés et qui répondent maintenant au nouveau concept de magasins de proximité de RONA, ont une superficie d'environ 30 000 pieds carrés.
- Matériaux Coupal : un des chefs de file du marché dans les ventes de matériaux de construction pour les professionnels de l'industrie de l'habitation dans la grande région de Montréal, au Québec.
- Dick's Lumber : spécialiste de premier plan du bois d'œuvre, des matériaux de construction et des articles de quincaillerie en Colombie-Britannique.

## **Magasins affiliés et indépendants**

Exploités par des marchands indépendants, ces magasins s'approvisionnent en grande partie dans les réseaux de distribution RONA et TruServ Canada. Il s'agit, de façon générale, de magasins de petite et moyenne taille.

Nous avons établi ou acquis les bannières suivantes pour nos magasins affiliés et indépendants :

- RONA Home Centre, RONA Le Rénovateur, RONA Le Quincaillier, RONA Hardware, RONA L'express, RONA L'express matériaux et RONA Building Centre : ces magasins ont une superficie qui varie généralement entre 5 000 et 60 000 pieds carrés. Ils offrent un vaste éventail de produits et génèrent une plus grande partie des ventes de bois d'œuvre et de matériaux de construction.
- Les principales bannières TruServ Canada comprennent TRU, Country Depot et V&S : la taille de ces magasins varie généralement entre 1 000 et 10 000 pieds carrés. Ils offrent une grande variété de produits et tirent la plus grande partie de leur chiffre d'affaires de produits de quincaillerie, de marchandises diverses et d'agriculture.

## **Magasins du secteur du marché commercial et professionnel**

Ces magasins ou succursales sont conçus pour répondre aux besoins des clients commerciaux et professionnels. Ils offrent une vaste gamme de produits spécialisés dans des catégories précises.

Nous avons établi ou acquis les bannières suivantes pour notre marché spécialisé commercial et professionnel :

- Noble : un des plus grands grossistes de matériel de plomberie et de chauffage en Ontario, servant une clientèle commerciale et professionnelle.
- Plomberie Payette & Perreault et Les Boutiques Eaudace : un spécialiste de la distribution et des ventes de détail de produits de plomberie de finition, possédant un centre de distribution à Le Gardeur, au Québec, et deux entrepôts de détail à Repentigny et à Boucherville, au Québec, en exploitation sous la bannière Les Boutiques Eaudace.
- MPH Supply Limited et Better Bathrooms : un spécialiste de la distribution de produits de plomberie, qui exploite des succursales à Vancouver et dans le Lower Mainland, et un entrepôt de détail spécialisé dans les accessoires de plomberie de finition, en exploitation sous la bannière Better Bathrooms.
- Don Park Limited Partnership au Canada : un chef de file dans le domaine de la distribution et de la fabrication de produits de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) en Ontario.
- La Boutique de Plomberie Décoration 25 : un spécialiste de la vente de détail de produits de plomberie de base et de finition situé à St-Eustache, au Québec.

### *Produits offerts*

Nous offrons à nos clients près de 206 000 produits différents provenant de près de 2 200 fournisseurs. Approximativement 90 % des produits que nous achetons à des prix concurrentiels proviennent de fournisseurs ayant une place d'affaires au Canada. Le reste des produits sont importés de l'Asie et des États-Unis. En outre, plus de 6 000 produits différents sont offerts sous la marque privée ou sont des marques contrôlées. Notre marque privée est commercialisée sous le nom « RONA » et les produits de nos plus importantes marques contrôlées sont vendus sous les marques « HAUSSMANN », « UBERHAUS », « PRO-PULSE » et « FACTO ». Nous évaluons de façon régulière notre assortiment de produits afin de supprimer les gammes de produits pour lesquels la demande est faible et qui sont moins rentables. Aucun produit ne représente plus de 10 % de nos achats ou de nos ventes.

### *Activités de distribution*

#### **Notre système de distribution**

Nous comptons sur un système de distribution national qui soutient près de 1 500 magasins de notre réseau de magasins sous bannière et nos clients de distribution. Ce réseau de distribution permet de réduire la taille des commandes et d'augmenter la fréquence de livraison de manière à faire diminuer le niveau des stocks destinés à la vente au détail et à rendre accessible un vaste choix de produits.

L'approvisionnement de nos magasins est effectué de deux manières : la livraison directe par les fournisseurs et la livraison par l'intermédiaire de nos centres de distribution. Nous avons recours à chacune de ces

sources d'approvisionnement selon la nature et la taille des commandes, la situation géographique des magasins et les ententes conclues avec les fournisseurs.

Notre réseau intégré de distribution est constitué de 12 centres de distribution situés dans l'est, le centre et l'ouest du Canada, comme suit :

<b>(en milliers de pieds carrés)</b>	<b>Quincaillerie</b>	<b>Bois d'œuvre</b>	<b>Commercial et professionnel</b>
Boucherville (Québec)	926	-	-
Le Gardeur (Québec)	-	-	20
Montréal (Québec)	-	-	44
Terrebonne (Québec)	380	-	-
Concord (Ontario)	-	-	497
Halton Hills (Ontario)	-	590	-
Kitchener (Ontario)	250	-	-
Winnipeg (Manitoba)	400	-	-
Calgary (Alberta) (2)	320	1 000	-
Surrey (Colombie-Britannique)	-	463	-
Langley (Colombie-Britannique)	-	-	120
	<b>2 276</b>	<b>2 053</b>	<b>681</b>

Les trois principaux centres de distribution pour les articles de quincaillerie (Boucherville, Calgary et Terrebonne) sont dotés de systèmes de contrôle de la qualité qui suivent les commandes à chaque étape de leur traitement et établissent, au besoin, la correspondance entre les commandes et les magasins.

Au total, RONA possède plus de 5 millions de pieds carrés de capacité de distribution, y compris 2,3 millions de pieds carrés destinés au secteur de la quincaillerie, 2,1 millions de pieds carrés destinés au secteur du bois d'œuvre et 0,7 million de pieds carrés destinés au secteur de la plomberie et du CVC aux fins du marché commercial et professionnel.

### **Nos systèmes d'information de gestion**

Nous disposons de systèmes d'information qui traitent les commandes, surveillent le niveau des stocks et règlent la distribution des marchandises tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Notre Service des technologies de l'information fournit des services de développement et de soutien des systèmes aux principaux services de la Société, notamment les magasins et les centres de distribution. Depuis plusieurs années, nos magasins utilisent des scanners et des terminaux de points de vente reliés à nos ordinateurs. Ces systèmes fournissent un accès en ligne aux stocks des magasins, aux prix et aux unités de stock. De plus, ces systèmes donnent des renseignements sur les achats de nos clients et nous permettent d'analyser l'effet des programmes de marchandisage.

Les systèmes en magasin assurent la fonctionnalité nécessaire pour surveiller les ventes, le niveau des stocks de marchandises et les coûts. Les commandes nous sont transmises au moyen d'un réseau de communication qui retransmet également les nouvelles données sur les produits et les prix à nos magasins affiliés, franchisés et corporatifs.

## **D – Marketing**

Nos activités de marketing comprennent la planification et la coordination de l'offre de produits et de services aux consommateurs. Afin de promouvoir la vente de nos produits et d'augmenter notre notoriété auprès des clients et l'achalandage en magasin, nous publions et distribuons des circulaires promotionnelles hebdomadaires (imprimées et en ligne), faisons diverses promotions et de la publicité dans les médias imprimés, télévisuels et numériques et nous participons à des événements de commandite. Nous supervisons aussi les affaires publiques et la création de contenu destiné à nos médias sociaux.

### ***Plateforme numérique***

La plateforme numérique de RONA (et son élément clé, le site Web récemment mis à niveau et amélioré [www.rona.ca](http://www.rona.ca)) constitue une source considérable d'information sur les produits pour les clients. Notre site Web offre un accès large à de l'information concernant les produits que nous offrons, y compris 28 472 unités de stock avec des options de livraison au domicile ou au magasin, et de l'information concernant les dernières tendances et derniers produits de rénovation et de décoration ainsi que les promotions en cours. Au cours de l'exercice terminé le 30 décembre 2012, la taille moyenne des achats sur le site Web était supérieure de 173 % à la taille moyenne des achats d'un magasin de grande surface.

RONA a étendu ses efforts de marketing en vue d'inclure les médias sociaux comme Facebook et de nouvelles applications mobiles (Apple) à la disposition des utilisateurs d'iPhone ou d'iPad d'Apple et d'offrir un accès à tous les produits disponibles sur notre site Web, ainsi qu'à l'inventaire disponible au magasin du choix du client, aux circulaires, aux promotions et aux coupons de RONA.

Dans le cadre de la plateforme numérique de RONA, le magazine *RONAMAG*, qui a célébré son premier anniversaire en mai 2012, est un magazine en ligne qui a été lancé dans le but de stimuler la créativité des Canadiens à partir d'une plateforme unique regroupant les plus récentes tendances et des conseils pratiques pour la réalisation de projets de rénovation, d'aménagement et de décoration. À la fin de 2012, le nombre d'abonnements gratuits en ligne avait doublé et atteignait plus de 400 000 abonnés.

### ***Publicité et promotions***

Notre programme national de publicité et de marketing repose sur diverses publicités imprimées, télévisuelles et numériques et une circulaire promotionnelle hebdomadaire (imprimée et en ligne) qui inclut plusieurs offres promotionnelles et qui est adaptée aux besoins régionaux. En outre, pour mettre l'accent sur la notoriété de notre marque, notre affichage en magasin est intégré sur une base nationale à notre publicité numérique et imprimée.

### ***Commandite***

RONA est le détaillant officiel en quincaillerie - rénovation des Maple Leafs de Toronto (LNH), des Raptors de Toronto (National Basketball Association) et des Marlies de Toronto (American Hockey League). RONA a également un partenariat de trois ans avec le club de hockey les Flames de Calgary, faisant de RONA le détaillant officiel de produits de rénovation des Flames de Calgary et des Hitmen de Calgary de la Ligue de hockey de l'Ouest (WHL). Ces partenariats se sont manifestés en 2011 par l'appui financier accordé à des initiatives communautaires et par l'engagement de membres de notre personnel dans le cadre de programmes de bénévolat ayant mené au dévoilement de patinoires remises à neuf à Calgary.

RONA a aussi un partenariat avec Canucks Sports & Entertainment (« **CS&E** ») aux termes duquel l'image de marque de RONA apparaît en permanence lors des parties à domicile du Club de hockey les Canucks de Vancouver et ce, dans un emplacement visible à la caméra, et aux termes duquel RONA et CS&E, par l'entremise

des ateliers de fabrication RONA, unissent leurs efforts et ressources dans le but de mettre sur pied annuellement un projet de rénovation d'installations dédiées aux jeunes de la communauté locale.

### ***Marques privées et marques contrôlées***

RONA compte 13 produits de marque privée ou contrôlée, notamment RONA (ÉCO, Collection et Xpert) VITALIUM, UBERHAUS et UBERHAUS (DESIGN, Select et Pro) ainsi que HAUSSMANN (XPERT), Facto et Pro-Pulse.

En 2012, nous avons lancé une nouvelle peinture et apprêt en un de RONA Collection.

En outre, nous avons continué à étoffer notre gamme de produits RONA ÉCO dont les 555 produits laissent, tout au cours de leur cycle de vie, une empreinte environnementale plus faible que les produits équivalents conventionnels. La plupart de ces produits portent aussi une écoétiquette reconnue. Voir la rubrique ci-après intitulée « Protection de l'environnement – Gamme de produits écoresponsables » pour de plus amples renseignements.

### ***Fidélité de la clientèle***

Le programme RONAvantages est un programme de cartes de crédit privées sans frais annuels à l'adhésion conçu pour récompenser nos clients les plus fidèles. Les clients peuvent obtenir jusqu'à 5 % de remise annuelle en cartes-cadeaux RONA et gagner jusqu'à deux fois les milles de récompense AIR MILES<sup>MD</sup> sur présentation de la carte de crédit privée RONA et de la carte d'adhérent AIR MILES<sup>MD</sup> sur chaque transaction aux emplacements participants à l'échelle du réseau RONA. Ce programme permet aussi de choisir des options de financement abordables et des offres mensuelles exclusives.

Depuis juin 2012, les adhérents au programme AIR MILES qui gagnent des milles de récompense dans leur solde AIR MILES peuvent échanger leurs milles de récompense directement auprès de presque tous les magasins RONA au Canada, ainsi que chez Réno-Dépôt au Québec et TOTEM en Alberta.

En 2012, alors que nous avons continué à étendre notre portefeuille avec des milliers de nouveaux clients, les utilisateurs qui ont célébré leur premier anniversaire d'adhésion au programme se sont partagé 4 M\$ remis sous forme de cartes-cadeaux annuelles.

Le même programme existe aussi au sein de nos bannières Réno-Dépôt (À vos Rénos) et Totem Building Supplies (TotemEdge).

### **E – Marques de commerce**

Nos principales marques de commerce sont RONA, RÉNO-DÉPÔT, RONA Hardware, RONA Home Centre, RONA L'entrepôt, RONA L'express, RONA L'express matériaux, RONA Le Quincaillier, RONA Le Régional, RONA Le Rénovateur, RONA Building Centre, RONA Home & Garden, Boutique Ambiance, STUDIO par RONA, TOTEM Building Supplies, Chester Dawe, Matériaux Coupal, Noble, Dick's Lumber, TruValue, Country Depot, V&S, Plomberie Payette & Perreault, Les Boutiques Eaudace, MPH Supply, Better Bathrooms, Pierceys, Don Park, Audace, PPP Distribution et La Boutique de plomberie DECORATION 25. RONA maintient les marques de commerce de sociétés acquises pendant une période de transition variant d'une acquisition à l'autre.

Nous avons continué et avons l'intention de continuer à maintenir en vigueur nos marques de commerce et les enregistrements pertinents et nous chercherons activement à enregistrer nos marques de commerce au Canada.

## **F – Ressources humaines**

Au 30 décembre 2012, l'ensemble de notre réseau comptait près de 21 000 employés, pour les magasins RONA seulement, et près de 28 000 employés en incluant les magasins affiliés et indépendants dans l'ensemble du Canada.

## **G – Protection de l'environnement**

Nos pratiques environnementales visent à intégrer la protection de l'environnement dans toutes nos activités dans l'ensemble du Canada. Ces pratiques orientent la Société et ses employés sur les plans de la promotion d'initiatives visant le respect de l'environnement et de la conformité aux lois, règlements et normes applicables en matière d'environnement.

À notre connaissance, les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas d'effet important (financier, opérationnel ou autres), et on ne s'attend pas raisonnablement à ce qu'ils aient un tel effet au cours de 2013, sur nos activités ou nos dépenses en immobilisations, notre bénéfice ou notre position concurrentielle.

RONA figure sur la liste Maclean's/Sustainalytics 2012 des 50 sociétés canadiennes les plus socialement responsables. Aussi, Corporate Knights, qui a récemment publié son 11<sup>e</sup> classement annuel sur les meilleures entreprises citoyennes au Canada, reconnaît RONA parmi sa liste des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada.

### ***Guide complet de la rénovation écoresponsable***

En 2010, nous avons lancé un guide en ligne pour la rénovation écoresponsable fondé sur l'approche du cycle de vie, une méthodologie reconnue internationalement qui est appliquée en partenariat avec la Chaire internationale en l'approche du cycle de vie de l'École Polytechnique de Montréal. Le guide en ligne a été conçu en collaboration avec le Centre de recherche interuniversitaire sur le cycle de vie des produits, procédés et services (« CIRAIG ») et deux organisations à but non lucratif centrées sur les questions de développement durable, Équiterre et Écohabitation.

### ***Empreinte environnementale***

Étant donné que la réduction de notre empreinte environnementale constitue une préoccupation quotidienne pour tous les secteurs de la Société, nous avons mis en place plusieurs initiatives pour aider à réduire l'empreinte environnementale de nos activités et des produits qui sont vendus dans nos magasins.

### **Gammes de produits écoresponsables**

Compte tenu du fait que nos produits représentent 91 % de notre empreinte environnementale totale, nous cherchons à minimiser l'incidence de nos produits sur l'environnement en offrant une gamme de 555 produits écoresponsables RONA ÉCO qui ont été approuvés par l'unité de recherche du CIRAIG. Ces produits laissent une plus petite empreinte écologique que les produits équivalents conventionnels tout au cours de leur cycle de vie. La plupart de ces produits portent aussi une écoétiquette reconnue. RONA offre aussi plus de 1 616 produits écoresponsables de diverses marques reconnus par CIRAIG pour fournir une meilleure performance environnementale à une ou plusieurs étapes de leur cycle de vie.

### ***Encourager les consommateurs à poser les bons gestes***

Dans le but de soutenir et de promouvoir auprès des clients le recyclage et la récupération des produits en fin de vie, RONA gère un certain nombre de programmes de récupération qui permettent aux consommateurs de se défaire de certains résidus en toute sécurité et a fait figure de pionnière en matière de récupération de rebuts de peinture au Canada. Grâce à des îlots de recyclage qui sont clairement identifiés et accessibles à l'entrée des magasins RONA, le public peut se départir de produits qui ne peuvent être mis dans un bac de recyclage domestique.

### ***Politiques d'approvisionnement fondées sur la durabilité***

#### **Politique d'approvisionnement responsable (PAR)**

En 2012, RONA a adopté la *Politique d'approvisionnement responsable* (PAR) qui pose des lignes directrices en matière de développement durable à l'égard des pratiques en matière d'achats responsables. Cette politique englobe toutes les politiques en matière d'approvisionnement des produits antérieurement adoptées par la Société et s'applique à tous les produits et services offerts en magasin ainsi qu'aux biens et services utilisés par la Société.

#### **Politique d'approvisionnement des produits du bois**

La *Politique d'approvisionnement des produits du bois* de RONA est conçue en vue de protéger une ressource renouvelable précieuse, la forêt boréale du Canada, en offrant des produits provenant de forêts gérées durablement et certifiées en vertu de trois programmes reconnus : le programme de marquage des produits forestiers (CSA), le programme de la Sustainable Forestry Initiative (SFI) et le programme du Forest Stewardship Council (FSC).

#### **Politique d'emballage responsable**

La *Politique d'emballage responsable* de RONA, qui a été adoptée en 2011, vise l'utilisation responsable (réduction du suremballage), l'approvisionnement responsable, l'amélioration de la recyclabilité et l'amélioration de la récupération en magasin, concernant l'ensemble du système d'emballage de RONA (primaire, secondaire et tertiaire) et incluant tous les types de matériaux d'emballage (papier, carton et plastique). À cet égard, RONA a pour objectifs ce qui suit : réduire l'emballage de 10 % de ses produits de marque privée et de 5 % de ses autres produits d'ici la fin de 2015; veiller à ce que 75 % de ses emballages en carton et en papier soient fabriqués de fibre vierge certifiée ou qu'ils contiennent 50 % de fibres recyclées post-consommation d'ici 2015; et s'assurer que certains types de plastiques contiennent 25 % de matières recyclées post-consommation.

RONA s'est également jointe à l'Association de l'emballage du Canada (PAC) et au groupe PAC NEXT en ce qui concerne des initiatives en matière d'emballage durable.

Pour obtenir plus de renseignements concernant les initiatives en matière de protection de l'environnement de RONA, veuillez visiter [www.rona.ca/corporatif/responsabilité-d-entreprise](http://www.rona.ca/corporatif/responsabilité-d-entreprise).

## **RUBRIQUE 4 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES**

Depuis 2010, la Société déclare et verse semestriellement des dividendes en espèces sur ses actions ordinaires (au sens défini ci-dessous). Au moment de déclarer et de verser des dividendes en espèces, le conseil d'administration cherche à établir un équilibre entre les dividendes en espèces versés aux actionnaires et les occasions de développer et d'étendre les activités de la Société. Le conseil d'administration tiendra compte de

plusieurs facteurs au moment du versement des dividendes, y compris les bénéfices présents et futurs de la Société, les flux de trésorerie et les besoins en capital, tout en se conformant aux lois régissant la Société. Rien ne peut garantir le montant des dividendes ou le moment où ils seront déclarés et versés dans l'avenir. Le conseil d'administration peut revoir cette politique de temps à autre.

Nous avons déclaré les dividendes suivants à l'égard de nos actions ordinaires et actions privilégiées au cours des trois derniers exercices :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Actions ordinaires .....	17 191 000 \$	9 134 000 \$	9 119 000 \$
Actions privilégiées catégorie A, série 6 (au sens défini ci-dessous) .....	9 056 000 \$	7 741 000 \$	–
Actions privilégiées catégorie D .....	40 000 \$	80 000 \$	120 000 \$

## **RUBRIQUE 5 - DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS**

Notre capital-actions autorisé est composé : i) d'un nombre illimité d'actions ordinaires (« **actions ordinaires** »); ii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie A, pouvant être émises en série (« **actions privilégiées catégorie A** ») dont trois séries, désignées actions privilégiées catégorie A, série 5, en nombre illimité (« **actions privilégiées catégorie A, série 5** »), actions privilégiées catégorie A, série 6 à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende cumulatif, en nombre illimité (« **actions privilégiées catégorie A, série 6** ») et actions privilégiées catégorie A, série 7 à taux variable et à dividende cumulatif, en nombre illimité (« **actions privilégiées catégorie A, série 7** »), sont actuellement autorisées; iii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie B (« **actions privilégiées catégorie B** »); iv) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie C, pouvant être émises en série (« **actions privilégiées catégorie C** »), dont une série, désignée actions privilégiées catégorie C, série 1, en nombre illimité (« **actions privilégiées catégorie C, série 1** »), est actuellement autorisée; et v) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie D (« **actions privilégiées catégorie D** ») et, collectivement avec les actions privilégiées catégorie A, les actions privilégiées catégorie B et les actions privilégiées catégorie C, « **actions privilégiées** », qui sont toutes sans valeur nominale (à l'exception des actions privilégiées catégorie B qui ont une valeur nominale de 1,00 \$). Au 20 mars 2013, 121 852 115 actions ordinaires, 6 900 000 actions privilégiées catégorie A, série 6 et aucune autre action privilégiée étaient émises et en circulation.

Le 22 mars 2005, notre conseil d'administration a approuvé le fractionnement de nos actions ordinaires à raison de deux actions pour une.

Le texte qui suit présente un résumé des principales modalités de notre capital-actions autorisé. Ce résumé est donné sous réserve du texte intégral des dispositions détaillées des statuts de la Société (« statuts »).

### **A – Actions ordinaires**

#### ***Droits de vote***

Les porteurs d'actions ordinaires sont habiles à recevoir avis de toute assemblée des actionnaires de la Société et ils ont le droit d'y assister et d'y voter à raison de une voix par action, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions d'une autre catégorie ou série donnée sont habiles à voter.

#### ***Droits en cas de liquidation***

Advenant la liquidation ou la dissolution de la Société ou toute autre répartition de ses actifs entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit de

recevoir, en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'actions ordinaires en circulation, le reliquat des biens de la Société, le tout sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions s'attachant aux actions privilégiées.

### ***Dividendes***

Sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions s'attachant aux actions privilégiées, les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir, en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'actions ordinaires en circulation, tout dividende déclaré par la Société.

### **B – Actions privilégiées**

#### ***Émissions en séries***

Les actions privilégiées catégorie A et les actions privilégiées catégorie C peuvent être émises en séries, chaque série étant composée du nombre d'actions et étant assortie des dispositions pouvant être déterminés par le conseil d'administration avant l'émission de ces actions.

#### ***Droits de vote***

Les porteurs d'actions privilégiées ne sont pas habiles à recevoir avis des assemblées des actionnaires de la Société et n'ont pas le droit d'y assister ni d'y voter, à moins que les statuts ne prévoient le contraire à l'égard d'actions privilégiées. Quant à toute question nécessitant l'approbation des porteurs d'actions privilégiées d'une catégorie (ou série) en tant que catégorie (ou série) en vertu de la Loi, chaque porteur d'actions privilégiées de la catégorie (ou de la série) en question dispose de une voix pour chaque action de la catégorie (ou de la série) en question qu'il détient. Nonobstant ce qui précède, les porteurs d'actions privilégiées catégorie A et d'actions privilégiées catégorie B disposent de une voix pour chaque dollar du prix d'émission de ces actions à toute assemblée des porteurs de ces actions tenue aux fins d'approuver les modifications des statuts ainsi qu'il est décrit ci-dessous.

#### ***Rang***

Les actions privilégiées catégorie A de chaque série ont égalité de rang par rapport aux actions privilégiées catégorie A de toutes les autres séries et sont de rang supérieur à celui des actions privilégiées catégorie B, qui sont de rang supérieur à celui des actions privilégiées catégorie C, qui sont de rang supérieur à celui des actions privilégiées catégorie D, qui, quant à elles, sont de rang supérieur à celui des actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes et à la répartition de l'actif advenant la liquidation, la dissolution ou la liquidation des affaires de la Société. En outre, les porteurs d'actions privilégiées catégorie A ont priorité de rang sur les porteurs de toute autre catégorie d'actions de la Société de rang inférieur à celui des actions privilégiées catégorie A quant au paiement de tout retour aux marchands-membres (au sens donné à ce terme dans les statuts). Advenant la liquidation, la dissolution ou la liquidation des affaires de la Société, chaque porteur d'actions privilégiées sera en droit de recevoir, selon la priorité de son rang, un montant égal au prix auquel ces actions ont été émises et i) dans le cas des actions privilégiées catégorie B, tous les dividendes déclarés et impayés; ii) dans le cas des actions privilégiées catégorie A et des actions privilégiées catégorie C de n'importe quelle série, tous les dividendes accumulés et impayés (si cette série confère au porteur des dividendes cumulatifs) ou tous les dividendes déclarés et impayés (si cette série confère au porteur des dividendes non cumulatifs), ainsi que la prime, s'il en est, applicable à ces séries; et iii) dans le cas des actions privilégiées catégorie D, tous les dividendes accumulés et impayés.

## ***Dividendes***

Les porteurs d'actions privilégiées catégorie A et d'actions privilégiées catégorie C sont habiles à recevoir des dividendes privilégiés cumulatifs ou non cumulatifs aux moments et selon les montants que le conseil d'administration peut déterminer en ce qui a trait à chaque série avant l'émission des actions de cette série.

Les porteurs d'actions privilégiées catégorie B sont habiles à recevoir au cours de chaque exercice de la Société, lorsque le conseil d'administration en déclare, des dividendes privilégiés fixes et non cumulatifs au taux annuel de 6 % par action.

Les porteurs d'actions privilégiées catégorie D sont habiles à recevoir au cours de chaque exercice de la Société des dividendes privilégiés fixes et cumulatifs au taux annuel de quatre pour cent (4 %) du prix de souscription par action, compte non tenu de toute retenue aux fins de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, ces dividendes étant payables ainsi que le déterminent les administrateurs.

## ***Rachat au gré de la Société***

Sous réserve de la Loi et de toute autre disposition des statuts, la Société peut racheter à son gré, en tout temps, une partie des actions privilégiées catégorie B alors en circulation. Le prix de rachat consistera en un montant égal au prix auquel ces actions ont été émises, majoré des dividendes déclarés et impayés à l'égard de ces actions à la date de rachat. Dans le cas d'un rachat partiel, les actions privilégiées catégorie B devant être rachetées seront choisies, dans la mesure du possible, au prorata des porteurs de toutes les actions privilégiées catégorie B alors en circulation.

Sous réserve de la Loi et de toute autre disposition des statuts, la Société est tenue, pendant une période de dix ans à partir du 2 décembre 2003, de racheter la totalité et non moins que la totalité des actions privilégiées catégorie D alors en circulation en dix tranches égales sur paiement du prix de rachat de chaque action privilégiée catégorie D en circulation, lequel prix de rachat consistera, pour chaque action, en un montant égal au prix auquel l'action a été émise, majoré des dividendes accumulés et impayés à l'égard de cette action à la date de rachat.

## ***Achat***

Sous réserve de la Loi et de toute autre disposition des statuts, la Société peut à son gré, en tout temps, acheter à des fins d'annulation la totalité ou une partie des actions privilégiées catégorie B ou des actions privilégiées catégorie D, selon le cas, sans le consentement des porteurs des autres actions de cette catégorie, par entente mutuelle, au prix le plus bas auquel les administrateurs de la Société estiment que ces actions peuvent être obtenues, sans toutefois dépasser leur prix de rachat.

## ***Modifications***

Les dispositions relatives aux catégories d'actions privilégiées peuvent être modifiées en tout temps sous réserve des approbations pouvant être exigées par la Loi. De plus, les statuts prévoient que la Société ne peut créer d'autres catégories d'actions dont les droits, privilèges, restrictions et conditions confèreraient à leur porteur un traitement égal ou préférentiel par rapport à toute catégorie ou série d'actions privilégiées déjà émises, ni abroger, modifier ou étendre les caractéristiques se rapportant à toute catégorie ou série d'actions privilégiées, y compris en modifiant les caractéristiques des actions privilégiées de rang inférieur en ce qui a trait aux dividendes ou au remboursement du capital, sans l'approbation des porteurs de la catégorie (ou de la série) d'actions privilégiées en question. Cette approbation doit être obtenue au moyen d'une résolution dûment adoptée par au moins les trois quarts (ou les deux tiers dans le cas des actions privilégiées catégorie A) des voix exprimées à une assemblée des porteurs de cette catégorie d'actions privilégiées. Les statuts prévoient également, dans le cas d'une assemblée de

porteurs d'une catégorie (ou d'une série) d'actions privilégiées, que le quorum est constitué par les porteurs d'un nombre d'actions privilégiées de cette catégorie (ou série) comportant au moins 25 % des droits de vote s'attachant à toutes les actions privilégiées en circulation de cette catégorie; toutefois, à toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement, s'il y a absence de quorum, le quorum est constitué par les porteurs présents, sans égard au pourcentage d'actions privilégiées en circulation de cette catégorie (ou série) qu'ils détiennent.

### **C – Actions privilégiées catégorie A, série 5 et actions privilégiées catégorie C, série 1**

#### ***Dividendes***

Les porteurs des actions privilégiées catégorie A, série 5 et des actions privilégiées catégorie C, série 1 sont habiles à recevoir des dividendes en espèces privilégiés fixes et non cumulatifs, lorsque le conseil d'administration en déclare, à un taux égal à 70 % du taux d'intérêt publié par une banque à charte canadienne désignée pour ses clients commerciaux privilégiés, calculé le dernier jour ouvrable de chacun des douze mois précédant la date de calcul.

#### ***Achat***

Sous réserve de la Loi, la Société peut à son gré, en tout temps, acheter à des fins d'annulation la totalité ou une partie des actions privilégiées catégorie A, série 5 ou des actions privilégiées catégorie C, série 1, selon le cas, sans le consentement des porteurs des autres actions de cette série, par entente mutuelle, au prix le plus bas auquel les administrateurs de la Société estiment que ces actions peuvent être obtenues, sans toutefois dépasser leur prix de rachat.

#### ***Rachat au gré de la Société***

Sous réserve de la Loi, la Société peut racheter à son gré la totalité, en tout temps, ou une partie, à l'occasion, des actions privilégiées catégorie A, série 5 ou des actions privilégiées catégorie C, série 1, selon le cas, alors en circulation. Le prix de rachat consistera en un montant égal au prix auquel ces actions ont été émises, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés à l'égard de ces actions à la date de rachat. Dans le cas d'un rachat partiel, les actions privilégiées catégorie A, série 5 ou les actions privilégiées catégorie C, série 1 devant être rachetées seront choisies, dans la mesure du possible, au prorata des porteurs de toutes les actions privilégiées catégorie A, série 5 ou de toutes les actions privilégiées catégorie C, série 1, selon le cas, alors en circulation.

### **D – Actions privilégiées catégorie A, série 6 et actions privilégiées catégorie A, série 7**

#### ***Certaines dispositions des actions privilégiées catégorie A, série 6 en tant que série***

Les actions privilégiées catégorie A, série 6 ont égalité de rang par rapport à toutes les autres actions privilégiées catégorie A et elles donnent droit à des dividendes cumulatifs fixes à un taux annuel correspondant à 1,3125 \$ par action, payables trimestriellement durant la période allant du 22 février 2011 jusqu'au 31 mars 2016, exclusivement. Par la suite, durant les « périodes à taux fixe ultérieures » (c'est-à-dire, pour la période à taux fixe ultérieure initiale, la période allant du 31 mars 2016, inclusivement, jusqu'au 31 mars 2021, exclusivement, et, pour chaque période à taux fixe ultérieure successive, la période commençant le jour suivant la fin de la période à taux fixe ultérieure précédente jusqu'au 31 mars, exclusivement, de la cinquième année par la suite), les actions privilégiées catégorie A, série 6 donnent droit à des dividendes privilégiés cumulatifs fixes équivalant au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt équivalant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » (c'est-à-dire, pour toute période à taux fixe ultérieure, le 30<sup>e</sup> jour précédant le premier jour de la période à taux fixe ultérieure) applicable, majoré de 2,65 pour cent, payable trimestriellement. RONA a le droit de racheter à son gré les actions privilégiées catégorie A, série 6 le 31 mars 2016 et le 31 mars tous les cinq ans

par la suite, en tout ou en partie, moyennant 25,00 \$ par action, plus les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat. Sous réserve du droit de RONA de racheter toutes les actions privilégiées catégorie A, série 6, les porteurs des actions privilégiées catégorie A, série 6 auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées catégorie A, série 6 en actions privilégiées catégorie A, série 7, sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2016 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite.

### ***Certaines dispositions des actions privilégiées catégorie A, série 7 en tant que série***

Les actions privilégiées catégorie A, série 7 ont égalité de rang par rapport à toutes les autres actions privilégiées catégorie A et elles donnent droit à des dividendes annuels cumulatifs à taux variable, payables trimestriellement, d'un montant l'action équivalant au produit de 25,00 \$ et du «taux de dividende trimestriel variable». Le taux de dividende trimestriel variable s'entend, pour toute «période à taux variable trimestriel» (c'est-à-dire la période allant du 31 mars 2016, inclusivement, jusqu'au 30 juin 2016, exclusivement, et, par la suite, la période à compter inclusivement du jour suivant la fin de la période à taux variable trimestriel précédente jusqu'à la prochaine «date du début du trimestre» (c'est-à-dire le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année)), exclusivement, le taux d'intérêt équivalant à la somme du taux des bons du Trésor à la «date de calcul du taux variable» (c'est-à-dire pour toute période à taux variable trimestriel, le 30<sup>e</sup> jour précédant le premier jour de cette période à taux variable trimestriel) applicable, majoré de 2,65 pour cent. RONA a le droit de racheter, à son gré, les actions privilégiées catégorie A, série 7 en tout ou en partie, à compter du 31 mars 2016 : i) moyennant 25,00 \$ par action plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats effectués le 31 mars 2021 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite ou ii) moyennant 25,50 \$ plus tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat, dans le cas des rachats effectués à toute autre date après le 31 mars 2016 qui n'est pas une date à laquelle les actions privilégiées catégorie A, série 7 peuvent être converties. Sous réserve du droit de RONA de racheter toutes les actions privilégiées catégorie A, série 7, les porteurs d'actions privilégiées catégorie A, série 7 auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées catégorie A, série 7 en actions privilégiées catégorie A, série 6, sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2021 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite.

## **RUBRIQUE 6 - MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES**

Nos actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « RON ». Le tableau suivant indique, pour les périodes en cause, les cours de négociation extrêmes et le volume global des opérations portant sur nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto :

2012	Actions ordinaires <sup>1</sup>		
	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume Actions
Janvier .....	10,12	9,41	2 595 755
Février.....	9,59	9,19	5 535 721
Mars .....	9,48	8,94	13 078 873
Avril .....	10,96	9,27	7 815 012
Mai .....	10,61	9,63	7 260 765
Juin.....	10,84	9,51	3 216 987
Juillet.....	14,49	10,25	15 913 961
Août.....	14,08	12,29	18 313 361
Septembre .....	13,04	10,96	7 096 369
Octobre .....	11,36	10,05	4 489 647
Novembre.....	12,01	9,25	6 806 140
Décembre (jusqu'au 30 décembre).....	11,53	10,06	4 577 951

<sup>1</sup> Source : Service Accès aux données historiques de la Bourse de Toronto.

Nos actions privilégiées catégorie A, série 6 sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « RON.PR.A ». Le tableau suivant indique, pour les périodes en cause, les cours de négociation extrêmes et le volume global des opérations portant sur nos actions privilégiées catégorie A, série 6 à la Bourse de Toronto :

2012	Actions privilégiées <sup>1</sup>		
	Haut	Bas	Volume
	(\$)	(\$)	Actions
Janvier .....	25,19	23,80	197 495
Février.....	24,95	23,50	171 261
Mars .....	24,50	23,50	125 792
Avril .....	24,55	23,90	193 382
Mai .....	24,95	24,20	125 498
Juin.....	24,75	24,15	72 833
Juillet.....	25,30	24,31	310 044
Août.....	25,18	24,71	130 264
Septembre .....	25,07	24,53	131 314
Octobre .....	25,05	24,76	135 144
Novembre.....	25,72	24,90	138 131
Décembre (jusqu'au 30 décembre) .....	25,49	25,00	93 958

<sup>1</sup> Source : *Service Accès aux données historiques de la Bourse de Toronto.*

## Notes

Au 28 mars 2013, les notes de RONA à l'égard de ses billets à moyen terme non garantis de premier rang échéant en 2016 étaient comme suit :

DBRS Limited (« <b>DBRS</b> »)	BB élevée (perspective négative)
Standard & Poor's (« <b>S&amp;P</b> »)	BBB- (perspective négative)

La note BB est la cinquième plus élevée parmi dix catégories de notation des titres d'emprunt à long terme de DBRS, qui s'échelonnent de AAA à D. La capacité de remboursement des obligations financières est jugée incertaine et vulnérable aux événements futurs. Une note BBB est la quatrième plus élevée parmi dix principales catégories de notation de titres d'emprunt à long terme de S&P, qui s'échelonnent de AAA à D. La catégorie BBB indique la présence de paramètres de protection adéquats. La capacité de la Société de respecter ses engagements financiers est toutefois plus susceptible d'être touchée par des changements de circonstances ou des conditions économiques défavorables que celle de sociétés ayant une note plus élevée.

Au 28 mars 2013, les notes à l'égard des actions privilégiées catégorie A, série 6 étaient comme suit :

DBRS	Pfd-4 élevée (perspective négative)
S&P	P-3

La note Pfd-4 (élevée) se situe au dixième rang des dix-huit notes utilisées par DBRS à l'égard des actions privilégiées. Selon DBRS, une action privilégiée notée Pfd-4 constitue un placement de nature spéculative et le degré de protection accordée aux dividendes est incertain, surtout durant des conjonctures économiques défavorables. La note P-3 se situe au dixième rang des vingt notes utilisées par S&P dans son échelle nationale d'actions privilégiées. Selon S&P, la note P-3 indique que l'obligation est considérée comme moins vulnérable au défaut de paiement que d'autres émissions de nature spéculative. Toutefois, elle est exposée à des incertitudes importantes ou à une conjoncture commerciale, financière ou économique défavorable qui pourraient contraindre le débiteur obligataire à ne pas respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation en raison de sa capacité insuffisante.

Une note de DBRS peut être modifiée par l'ajout de « (haut) » ou « (bas) » pour indiquer sa position relative dans les principales catégories. Une note de S&P peut être modifiée par l'ajout du signe plus « (+) » ou du signe moins « (-) » pour indiquer sa position relative dans les principales catégories. La perspective évalue l'orientation que peut prendre une note à court et à long terme.

La Société fournit aux agences de notation de l'information confidentielle pour appuyer le processus de notation. Les notes accordées par les agences de notation ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la détention ou la vente de titres et ne fournissent aucune indication quant au risque du marché, au risque lié au prix ou à la question de savoir si les titres conviennent à un investisseur en particulier. Les notes visent à indiquer le risque que la Société ne s'acquitte pas à temps de ses obligations, et ces notes peuvent être modifiées ou retirées à tout moment par les agences.

RONA a effectué des paiements dans le cours normal des activités aux agences de notation applicables relativement à leurs services, dont des frais de surveillance annuels visant les titres en circulation de RONA, en sus de frais de notation non récurrents lorsque les titres sont initialement émis.

## RUBRIQUE 7 - TITRES HYPOTHÉQUÉS

Une partie des actions ordinaires détenues par les marchands de notre réseau est hypothéquée en notre faveur, en garantie du paiement intégral de dettes et du respect de leurs obligations envers la Société et ses filiales. La libération, à l'occasion, des actions ainsi hypothéquées est essentiellement fonction des besoins quant aux obligations de garantie, lesquels sont déterminés conformément aux modalités des concessions commerciales.

## RUBRIQUE 8 - ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### A – Nom, adresse et occupation

#### *Administrateurs*

Le tableau suivant indique le nom, la province ou l'État, le pays de résidence et l'occupation principale de chacun de nos administrateurs actuels ainsi que l'âge de chaque administrateur en date de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le mardi 14 mai 2013. Le tableau présente également la période pendant laquelle chacun de ceux-ci a rempli les fonctions d'administrateur. Nos règlements administratifs prévoient que le mandat des administrateurs est d'une durée de un an et qu'il se termine à la date de l'assemblée annuelle suivant leur élection ou lorsque leurs successeurs sont élus.

<u>Nom, province/État et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale (actuelle et au cours des cinq dernières années)</u>	<u>Administrateur depuis</u>
<b>Suzanne Blanchet</b> <sup>2</sup> ..... (Québec) Canada 55 ans	Présidente et chef de la direction de Cascades Groupe Tissu (fabricant de papier)	Mai 2011
<b>Réal Brunet</b> <sup>1</sup> ..... (Québec) Canada 63 ans	Administrateur de sociétés Ancien associé d'audit et conseiller principal chez Ernst & Young (de 1983 à 2010)	Décembre 2010
<b>Louise Caya</b> <sup>9</sup> ..... (Québec) Canada 47 ans	Vice-présidente et secrétaire de Thomas Caya (1982) inc. (quincaillerie affiliée exploitée sous la bannière RONA L'express Matériaux) et vice-présidente et contrôleur d'Industrie Fabco inc. (kiosques et abris préfabriqués)	Mai 2002

<u>Nom, province/État et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale (actuelle et au cours des cinq dernières années)</u>	<u>Administrateur depuis</u>
<b>Robert Chevrier</b> <sup>3,6</sup> (Québec) Canada 69 ans	Président exécutif du conseil d'administration, président du conseil d'administration d'Uni-Sélect inc., réseau de grossistes indépendants de pièces automobiles en Amérique du Nord et président de Société de Gestion Roche Inc. (société de portefeuille et de placement personnelle) Ancien président du conseil d'administration de Quincaillerie Richelieu ltée (de mars 2004 à janvier 2013)	Janvier 2013
<b>Bernard Dorval</b> <sup>1</sup> (Ontario) Canada 60 ans	Administrateur de sociétés et président du conseil non membre de la direction de TD Assurance Canada (services d'assurance) Ancien chef de groupe des services bancaires aux entreprises et assurance et d'Assurance et Développement international, successivement auprès du Groupe financier Banque TD entre 2003 et 2010, ainsi que président suppléant de TD Canada Trust, de 2003 à 2012	Janvier 2013
<b>Guy G. Dufresne</b> (Québec) Canada 71 ans	Administrateur de sociétés	Janvier 2013
<b>Richard Fortin</b> <sup>1,2</sup> (Québec) Canada 64 ans	Administrateur de sociétés Ancien président du conseil d'administration (de 2008 à 2011) et vice-président exécutif et chef de la direction financière (de 1999 à 2008) d'Alimentation Couche-Tard inc.	Avril 2009
<b>Barry Gilbertson</b> <sup>2</sup> Londres, Royaume-Uni 61 ans	Directeur de Barry Gilbertson Consultancy (société d'experts-conseils en affaires stratégiques et biens immobiliers) et administrateur de sociétés Ancien associé chez PricewaterhouseCoopers LLP (cabinet comptable et de services-conseils) (de 1996 à 2011)	Janvier 2013
<b>Jean-Guy Hébert</b> <sup>5</sup> (Québec) Canada 67 ans	Président de Maximat inc. (société de portefeuille), de Maximat Granby inc. (société de portefeuille), d'Horizon Devcow inc. (immobilier) et de 9060-4976 Québec inc., (exploitant un magasin sous la bannière RONA L'entrepôt (Granby)) et vice-président de 9066-7403 Québec inc. (exploitant un magasin sous la bannière RONA L'entrepôt St-Hyacinthe) et de Rocvale Produits de Béton inc. (produits de béton) <sup>7</sup>	Mai 2002
<b>Geoff Molson</b> <sup>3,7</sup> (Québec) Canada 42 ans	Président et chef de la direction du Club de hockey Canadien inc., d'Evenko et du Centre Bell et administrateur de sociétés Ancien vice-président du marketing pour Molson au Canada (de 2006 à 2009)	Mai 2012
<b>James Pantelidis</b> <sup>2</sup> (Ontario) Canada 67 ans	Administrateur de sociétés et président du conseil d'administration d'EnerCare Inc. (chauffage) et de Parkland Fuel Corporation (industrie de l'énergie en aval)	Mai 2004
<b>Robert Paré</b> <sup>2, 3,4</sup> (Québec) Canada 58 ans	Avocat en droit des affaires et associé de Fasken Martineau Dumoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats) et administrateur de sociétés	Avril 2009
<b>Jean-Roch Vachon</b> <sup>1,8</sup> (Québec) Canada 69 ans	Administrateur de sociétés et président du conseil d'administration d'Investissements J.R.V. (société de portefeuille) Ancien président du conseil de La Madeleine Holdings (service alimentaire aux États-Unis) (de 2001 à 2009)	Mai 2006

<u>Nom, province/État et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale (actuelle et au cours des cinq dernières années)</u>	<u>Administrateur depuis</u>
<b>Wesley Voorheis</b> <sup>3</sup> (Ontario) Canada 59 ans	Associé chez Voorheis & Co. LLP (cabinet d'avocats) et administrateur délégué de VC & Co. Incorporated et administrateur de sociétés	Janvier 2013

- 1 Membre du comité d'audit.
- 2 Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération.
- 3 Membre du comité de mise en candidature et de gouvernance.
- 4 M. Paré a été président du conseil d'administration du 9 mai 2012 au 20 janvier 2013.
- 5 M. Hébert a également été administrateur de la Société de 1986 à 2001.
- 6 M. Chevrier a été nommé président exécutif du conseil le 20 janvier 2013.
- 7 M. Molson ne se présentera pas aux fins de réélection à titre d'administrateur de la Société à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.
- 8 M. Vachon ne se présentera pas aux fins de réélection à titre d'administrateur de la Société à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.
- 9 M<sup>me</sup> Caya ne se présentera pas en vue de sa réélection à titre d'administratrice de la Société à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

### ***Membres de la haute direction***

Le tableau suivant indique le nom, la province et le pays de résidence de chaque membre de la haute direction actuel de la Société ainsi que le poste occupé par chacun au sein de la Société ainsi que leur âge au 14 mai 2013.

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Poste au sein de la Société</u>
<b>Dominique Boies</b> (Québec) Canada 41 ans	Premier vice-président et chef de la direction financière et chef de la direction par intérim
<b>Manon Bouchard</b> (Québec) Canada 49 ans	Première vice-présidente, Commercialisation
<b>France Charlebois</b> (Québec) Canada 54 ans	Secrétaire corporatif et chef des services juridiques
<b>Paul Jovian</b> (Québec) Canada 55 ans	Vice-président principal, Chaîne d'approvisionnement
<b>Christian Proulx</b> (Québec) Canada 54 ans	Vice-président principal, Personnes et culture et responsabilité sociale
<b>Luc Rodier</b> (Québec) Canada 42 ans	Premier vice-président, Détail
<b>Karim Salabi</b> (Québec) Canada 43 ans	Premier vice-président, Marketing et innovations-clients

Voici une brève biographie de chacun des hauts dirigeants de la Société :

*Dominique Boies* s'est joint à RONA en 2011 à titre de premier vice-président et chef de la direction financière. Depuis le 9 novembre 2012 et jusqu'à ce que la nomination de M. Robert Sawyer à titre de président et chef de la direction de la Société prenne effet en avril 2013, M. Dominique Boies assume le rôle de chef de la direction de la Société par intérim. Au cours des cinq dernières années, M. Boies a occupé diverses fonctions à la Caisse, dont celles de vice-président principal, Investissements pour les Groupes de Dette corporative et fonds d'investissement. Il a également évolué pendant 11 ans au sein de la Banque Royale du Canada où il a occupé divers postes importants dont ceux de vice-président à la planification stratégique ainsi que directeur général à l'intérieur du groupe des Marchés des capitaux.

*Manon Bouchard* s'est jointe à la Société à titre de directrice, Commercialisation en 2001. En 2009, elle a été nommée directrice générale de RONA à Shanghai avant d'être nommée première vice-présidente, Commercialisation en 2012.

*France Charlebois* s'est jointe à la Société à titre de directrice, Affaires juridiques et secrétaire en 1992 et a été nommée secrétaire corporatif et chef des services juridiques en 2001.

*Paul Jovian* s'est joint à RONA en 2009 à titre de vice-président principal, Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Avant de se joindre à RONA, il était vice-président aux projets majeurs de la chaîne d'approvisionnement de la Société Canadian Tire.

*Christian Proulx* s'est joint à RONA à titre de vice-président principal, Personnes et culture en 2007 et il a été nommé vice-président principal, Personnes et culture et responsabilité sociale en 2012.

*Luc Rodier* s'est joint à RONA en 2005 à titre de directeur régional pour le Québec des magasins RONA et RÉNO-DÉPÔT. En 2010, il a été nommé vice-président régional pour l'Ontario et ensuite vice-président, Détail pour l'Ouest canadien, avant d'être promu premier vice-président, Détail en 2011.

*Karim Salabi* s'est joint à la Société à titre de vice-président, Marketing en 2011, avant d'être promu premier vice-président, Marketing en 2012. De 2007 à 2011, M. Salabi était vice-président, Marketing chez Autodesk Canada Inc.

Le 19 mars 2013, RONA a annoncé la nomination de M. Robert Sawyer à titre de président et chef de la direction de la Société, avec prise d'effet en avril 2013. Avant de se joindre à RONA, M. Sawyer était vice-président exécutif et chef de l'exploitation de Metro inc. (société alimentaire canadienne) depuis 2009. De 2007 à 2009, M. Sawyer était vice-président principal, division Ontario de Metro inc.

## **B – Titres détenus**

Au 30 décembre 2012, les administrateurs et l'ensemble des membres de la haute direction de RONA en tant que groupe étaient véritables propriétaires, directement ou indirectement, ou exerçaient un contrôle ou avaient la haute main sur 661 645 actions ordinaires de RONA, soit 0,54 % des actions ordinaires.

## **C – Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions**

À la connaissance de RONA, sauf tel qu'il est indiqué ci-dessous, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de RONA ou un actionnaire détenant un nombre suffisant de titres pour influencer de façon importante sur le contrôle de RONA :

- a) est, à la date de la présente notice annuelle, ou a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances de toute société qui a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui a refusé à la société pertinente le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs :
  - i) qui a été prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou

- ii) qui a été prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions;
- b) est, à la date de la présente notice annuelle, ou a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction de la société ou d'une autre société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- c) a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens; ou
- d) s'est vu imposer :
  - i) des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou a conclu un règlement amiable avec celle-ci; ou
  - ii) toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

M. Pantelidis a fait un placement de capitaux privés dans Tattoo Footwear Inc. et s'est joint au conseil de cette société en 2003. Au cours de la période de 12 mois qui a suivi la vente de ses actions et son départ du conseil, la société a été mise sous séquestre.

À compter du 18 septembre 2003 ou vers cette date, jusqu'au 24 juin 2004, M. Voorheis était administrateur d'Atlas Cold Storage Holdings Inc. (« **Atlas** »), l'entité par l'entremise de laquelle Atlas Cold Storage Income Trust (« **Atlas Income Trust** ») exploitait son entreprise. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« **CVMO** ») a prononcé une interdiction d'opérations visant la direction relative à toute opération sur les titres d'Atlas Income Trust par suite de l'omission de celle-ci de déposer ses états financiers pour le troisième trimestre de 2003 dans les délais impartis. L'ordonnance a été prononcée contre les fiduciaires d'Atlas Income Trust, certains membres du conseil d'administration d'Atlas et certains membres de la direction et anciens membres de la direction d'Atlas. L'interdiction d'opérations portait sur un événement qui a lieu avant que M. Voorheis ne devienne membre du conseil d'administration d'Atlas. L'interdiction d'opérations est demeurée en vigueur jusqu'au 11 mai 2004, moment où l'omission de dépôt a été corrigée.

M. Voorheis a été administrateur de Hollinger Inc. (« **Hollinger** ») de mai 2006 à juin 2008 et chef de la direction de celle-ci d'avril 2007 à juin 2008. M. Voorheis a accepté de se joindre au conseil de Hollinger à la demande d'un actionnaire dans le but de régler certaines inconduites alléguées de la direction. Avant l'engagement de M. Voorheis au sein de Hollinger (le 18 mai 2004), la CVMO avait prononcé une interdiction d'opérations temporaire qui interdisait à certains administrateurs, membres de la direction et initiés de Hollinger

de négocier des titres de Hollinger, sous réserve de certaines exceptions, en raison de l'omission de Hollinger de déposer des états financiers en temps opportun en vertu des exigences imposées par les lois sur les valeurs mobilières de l'Ontario. Le 1<sup>er</sup> juin 2004, la CVMO a prononcé une interdiction d'opérations s'appliquant à la direction (qui a été modifiée le 8 mars 2005, le 10 août 2005 et le 28 avril 2006). Aux termes de la modification apportée le 28 avril 2006, les administrateurs et les membres de la direction de Hollinger alors en fonction ont été ajoutés à la liste de personnes visées par l'interdiction d'opérations. L'interdiction d'opérations a été ensuite révoquée le 10 avril 2007 par une ordonnance de la CVMO, après que Hollinger eut corrigé le manquement à son dossier d'information continue passé le 7 mars 2007. Des ordonnances d'interdiction d'opérations connexes ont aussi été prononcées par les autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique le 31 mai 2004 et de l'Alberta le 10 juin 2001 mais elles ont été révoquées ou ont expiré à la suite de la révocation de l'interdiction d'opérations par la CVMO.

Le 1<sup>er</sup> août 2007, Hollinger a obtenu du tribunal une ordonnance initiale lui octroyant une protection contre ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (« **LACC** ») et a fait une demande parallèle d'ordonnance complémentaire en vertu du chapitre 15 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. Ces procédures incluaient Hollinger et ses filiales en propriété exclusive, Sugra Limited et 4322525 Canada Inc. L'ordonnance initiale et les procédures américaines prévoyaient une période de suspension initiale de 30 jours, qui a subséquemment été prolongée. Le 26 mai 2008, le tribunal a approuvé une entente (annoncée par Hollinger le 14 mai 2008) entre Hollinger et ses deux principaux créanciers tranchant des questions à la base du différend entre ces parties et qui déclarait que M. Voorheis démissionnerait à titre de membre de la direction et d'administrateur de Hollinger. Le 17 juin 2008, M. Voorheis a démissionné à titre d'administrateur et de membre de la direction de Hollinger. Les actions privilégiées de série II et les actions ordinaires de Hollinger sont visées par une interdiction d'opérations prononcée par la CVMO le 23 juillet 2008. Hollinger a déclaré que l'interdiction d'opérations avait été prononcée par suite de la décision de Hollinger, prise dans l'intention de réduire les coûts au profit de ses parties prenantes, de ne pas préparer ni déposer des états financiers annuels audités et d'autres documents d'information annuels à l'égard de l'exercice de Hollinger terminé le 31 décembre 2008. Par conséquent, depuis le 30 juin 2008, Hollinger est en défaut à l'égard des exigences de dépôt et d'information continue en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

M. Voorheis a été administrateur de Sun Times Media Group, Inc. (« **Sun Times** ») d'août 2007 à juin 2008. M. Voorheis a accepté de se joindre au conseil de Sun Times à la demande d'un actionnaire de Hollinger dans le but de régler certaines inconduites alléguées de la direction. Le 31 mars 2009, Sun Times et ses filiales nationales ont déposé des requêtes volontaires en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis.

M. Voorheis a été nommé administrateur de Coventree Inc. (« **Coventree** ») en avril 2008. Le 7 décembre 2009, la CVMO a entamé des procédures contre Coventree et certains de ses membres de la direction dans le cadre d'événements qui ont eu lieu avant l'engagement de M. Voorheis au sein de Coventree. Les procédures portaient sur la conformité ou la non-conformité de Coventree à ses obligations d'information continue relativement à son prospectus lié au premier appel public à l'épargne visant ses actions et à ses obligations de communication de l'information en temps opportun en 2007 avant le placement relativement à certains papiers commerciaux adossés à des actifs qui ont fait l'objet d'une ordonnance de blocage le 13 août 2007 (collectivement, « **procédures visant Coventree** »). Le 8 novembre 2011, la CVMO a prononcé des ordonnances dans le cadre des procédures visant Coventree, dont une ordonnance imposant, jusqu'à la réalisation de sa dissolution, l'interdiction d'opérations sur les titres par Coventree et refusant à Coventree la possibilité de se prévaloir des dispenses prévues par les lois ontariennes sur les valeurs mobilières; toutefois, cette ordonnance ne doit pas empêcher la dissolution de Coventree ou les opérations sur les titres raisonnablement liées à cette dissolution. Coventree a porté en appel l'ordonnance de la CVMO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario vers la fin de 2012 et elle est en attente de la décision de la Cour divisionnaire de l'Ontario dans cette affaire.

Le 30 juin 2010, les actionnaires de Coventree ont approuvé une résolution spéciale autorisant la dissolution de Coventree et la distribution du reliquat de ses actifs, s'il en est, aux actionnaires aux termes du plan de liquidation et de distribution (« **plan de liquidation** »). Le plan de liquidation a été mis en place le 15 février 2012, lorsqu'un liquidateur a été nommé aux fins de la dissolution des affaires de Coventree et M. Voorheis a démissionné à titre d'administrateur et il est devenu un inspecteur à l'égard de la liquidation de la Société à cette date.

M. Hébert est vice-président de RocVale, Produits de béton inc., qui a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers le 3 décembre 2012.

#### **D – Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes**

Sauf tel qu'il est mentionné ci-dessous, nous ne sommes au courant d'aucun intérêt dans des opérations importantes en cours ou éventuel, au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice courant, entre RONA ou l'une ou l'autre de ses filiales, un administrateur ou un dirigeant de l'une ou l'autre de celles-ci, une personne ou une société qui détient en propriété véritable plus de 10 % des actions comportant droit de vote de la Société ou exerce un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage d'actions, directement ou indirectement, ou les personnes ayant un lien avec celles-ci ou les membres du même groupe qu'elles.

VC & Co. Incorporated (« **VC&Co.** »), qui est contrôlée par notre administrateur nouvellement nommé et candidat à l'élection au conseil d'administration, M. G. Wesley Voorheis, a conclu une entente avec Invesco, qui exerce un contrôle ou une emprise sur 12 349 473 actions ordinaires à titre de gestionnaire ou de conseiller de portefeuille de certains fonds et comptes gérés. Cette entente prévoit des paiements à VC&Co. d'une somme de 3 000 000 \$ ainsi que des débours et taxes applicables, en contrepartie des services qu'elle a fournis et le remboursement des frais juridiques engagés par VC&Co. La moitié de ce montant global d'environ 3 666 000 \$ (y compris les taxes applicables) a été versée à VC&Co. en février 2013 et le solde sera versé par Invesco dès que possible après la vente par Invesco, de temps à autre, des actions ordinaires lui appartenant ou qu'elle contrôle.

### **RUBRIQUE 9 - FACTEURS DE RISQUE**

Au moment d'envisager un placement dans RONA, un acquéreur éventuel devrait examiner attentivement les facteurs de risque décrits aux pages 10 à 14 de notre rapport de gestion de 2012 sous la rubrique « Risques et incertitudes » disponible à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.rona.ca](http://www.rona.ca).

### **RUBRIQUE 10 - POURSUITES**

La Société est impliquée dans diverses réclamations et poursuites dans le cadre de ses affaires régulières. Bien que l'issue finale de ces réclamations et poursuites soit imprévisible et que nous ne puissions estimer le montant d'une perte ou son importance, le cas échéant, susceptible de découler de ces poursuites, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement de ces réclamations et de ces poursuites (lesquelles, dans certains cas, sont assujetties aux déductions applicables aux termes de l'assurance) n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses résultats des activités opérationnelles.

### **RUBRIQUE 11 - COMITÉ D'AUDIT**

#### **A – Mandat du comité d'audit**

Le mandat de notre comité d'audit est joint aux présentes à titre d'annexe A.

## **B – Membres du comité d’audit**

Notre comité d’audit est actuellement composé de quatre administrateurs indépendants. Les membres du comité d’audit sont Réal Brunet (président), Richard Fortin, Bernard Dorval et Jean-Roch Vachon.

## **C – Description des compétences financières des membres**

Tous les membres du comité d’audit possèdent des compétences financières leur permettant de comprendre les principes comptables utilisés par la Société dans ses états financiers et d’évaluer l’application générale de ces principes. Ils possèdent aussi une expérience pertinente relative à la préparation, l’audit, l’analyse ou l’évaluation d’états financiers présentant des questions dont l’étendue et le degré de complexité sont généralement comparables à celles soulevées par les états financiers de la Société, ou encore en ce qui a trait à la supervision active de personnes engagées dans ce type d’activités. Les membres comprennent aussi les procédures et les contrôles internes relatifs à la présentation de l’information financière.

Les membres du comité d’audit ont acquis une expérience pertinente dans le cadre de leurs études universitaires, de leurs autres postes d’administrateurs et à titre de membres de la haute direction de diverses sociétés. Par ailleurs, un certain nombre d’entre eux sont ou ont été membres du comité d’audit d’autres sociétés ouvertes. Plus précisément, i) Réal Brunet est titulaire d’un baccalauréat en commerce et était un associé chargé de l’audit et un associé-conseil senior chez Ernst & Young de 1983 à 2010, il est membre invité au conseil d’administration et au comité d’audit d’Agropur coopérative depuis 2012 et était membre du conseil d’administration de la section montréalaise de The Institute of Internal Auditors de 2007 à 2010; ii) Richard Fortin est membre du conseil d’administration d’Alimentation Couche-Tard inc. et était président du conseil de cette société de septembre 2008 à septembre 2011, où il exerçait les fonctions de vice-président exécutif et chef de la direction financière depuis 1999. Il a travaillé pendant plus de 13 ans dans le secteur bancaire et il a occupé différents postes de direction, dont celui de vice-président, Québec de la Société Générale (Canada). M. Fortin est actuellement administrateur principal du conseil d’administration de Transcontinental Inc. et président de son comité d’audit, et membre du conseil d’administration ainsi que président du comité d’audit de la Compagnie d’assurance-vie Banque Nationale; iii) Bernard Dorval a obtenu son baccalauréat en 1973 et est devenu Fellow de l’Institut canadien des actuaires en 1979. Il a agi successivement à titre de chef de groupe des services bancaires aux entreprises et assurance et d’Assurance et Développement international pour le Groupe Financier Banque TD, entre 2003 et 2010; de plus, il a été président suppléant de TD Canada Trust entre 2003 et 2012. Il est membre du comité d’audit d’Oncozyme Pharma Inc. depuis 2012 et il a été membre du comité d’audit de TD Assurance Meloche-Monnex de 1997 à 2007; et iv) Jean-Roch Vachon siège au conseil d’administration et au comité d’audit de plusieurs sociétés ouvertes et fermées depuis 1982 et a été président du conseil de Groupe Cantrex inc. de 1996 à 1999.

## **D – Honoraires versés à l’auditeur**

Le comité d’audit doit approuver toute mission confiée à l’auditeur externe de la Société et à cette fin, son mandat stipule que le comité d’audit a l’autorité exclusive en ce qui a trait à l’approbation préalable de tous les services d’audit et services non liés à l’audit que la direction prévoit confier à l’auditeur externe. Une telle approbation préalable n’est pas requise dans le cas de services de valeur minime, comme le prévoit la réglementation applicable.

Nous avons versé la somme de 1 110 000 \$ en honoraires d’audit<sup>1</sup> à Raymond Chabot Grant Thornton (« **Raymond Chabot** »), comptables agréés, durant l’exercice terminé le 30 décembre 2012. Au cours du même exercice, nous avons aussi versé à Raymond Chabot les sommes de 5 000 \$ en honoraires pour services liés à l’audit<sup>2</sup>, de 0 \$ en honoraires pour services fiscaux<sup>3</sup> et de 7 000 \$ en autres honoraires<sup>4</sup>.

En comparaison, durant l'exercice terminé le 25 décembre 2011, nous avons versé à Raymond Chabot les sommes de 1 181 000 \$ en honoraires d'audit<sup>1</sup>, de 143 000 \$ en honoraires pour services liés à l'audit<sup>2</sup>, de 0 \$ en honoraires pour services fiscaux<sup>3</sup> et de 100 000 \$ en autres honoraires<sup>4</sup>.

- 
- 1 **Honoraires d'audit** : Ces honoraires comprennent les honoraires et débours pour les services d'audit des états financiers annuels de la Société et l'examen de ses rapports trimestriels.
  - 2 **Honoraires pour services liés à l'audit** : Ces honoraires comprennent les honoraires et débours pour des services qui sont raisonnablement liés à l'audit ou à l'examen des états financiers de la Société et qui ne sont pas présentés sous « Honoraires d'audit ».
  - 3 **Honoraires pour services fiscaux** : Ces honoraires comprennent les honoraires et débours pour des services liés à la conformité fiscale, aux conseils fiscaux et à la planification fiscale.
  - 4 **Autres honoraires** : Ces honoraires comprennent les honoraires et débours pour des services autres que ceux qui sont décrits sous « Honoraires d'audit », « Honoraires pour services liés à l'audit » et « Honoraires pour services fiscaux » et concernent principalement des missions de vérification diligente.

## **RUBRIQUE 12 - AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires et nos actions privilégiées catégorie A, série 6 est Société de fiducie Computershare du Canada, à ses bureaux principaux de Montréal et de Toronto.

## **RUBRIQUE 13 - CONTRATS IMPORTANTS**

Le 20 janvier 2013, RONA a annoncé qu'elle avait conclu une convention (« **convention** ») avec deux de ses plus importants actionnaires, la Caisse et Invesco, prévoyant notamment plusieurs changements au sein de son conseil d'administration. Plus particulièrement, M. Robert Chevrier s'est joint au conseil d'administration à titre de président exécutif du conseil le 20 janvier 2013, remplaçant M. Robert Paré, qui a démissionné à titre de président du conseil, mais qui continue de siéger à titre de membre du conseil. La convention prévoyait aussi l'inclusion des personnes suivantes au conseil d'administration le 20 janvier 2013 : MM. Bernard Dorval, Guy Dufresne, Barry Gilbertson et Wesley Voorheis. MM. Alain Michel et Patrick Palerme ont démissionné du conseil avec prise d'effet le 20 janvier 2013 dans le cadre de ces changements au sein du conseil.

En outre, aux termes de la convention, deux autres candidats aux postes d'administrateur, M. Steven P. Richardson et M. Eric Claus, sont proposés en vue de l'élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de RONA et M. Jean-Roch Vachon et M. Geoff Molson ne se présentent pas en vue de leur réélection. La convention prévoyait aussi que le nouveau président et chef de la direction se joindrait également au conseil. Aux termes de la convention, la Caisse et Invesco ont informé RONA qu'elles appuieront l'élection de tous les candidats aux postes d'administrateur de la Société lors de la prochaine assemblée des actionnaires de RONA.

Aux termes de la convention, RONA a convenu de créer un comité spécial d'examen stratégique (« **CES** »), composé de cinq administrateurs, soit MM. Chevrier, Voorheis, Dufresne, Fortin et Paré. MM. Chevrier et Voorheis sont coprésidents du CES. Ce comité a pour mandat d'identifier et de recommander au conseil les initiatives stratégiques qui, selon le CES, devraient être entreprises par RONA pour améliorer son rendement opérationnel et financier et accroître la valeur de l'entreprise au profit de toutes les parties prenantes de RONA et de travailler conjointement avec le comité spécial qui a été créé en novembre 2012 et aboli en mars 2013 (« **comité de recherche d'un nouveau chef de la direction** ») qui a recommandé au conseil M. Robert Sawyer à titre de nouveau président et chef de la direction de RONA. Le 19 mars 2013, RONA a annoncé la nomination de M. Sawyer à titre de président et chef de la direction de RONA, avec prise d'effet en avril 2013. M. Sawyer est proposé aux fins de l'élection à titre d'administrateur à la prochaine assemblée annuelle des

actionnaires de RONA, et M<sup>me</sup> Louise Caya ne se présente pas aux fins de sa réélection. Ayant rempli son mandat, le comité spécial du conseil de recherche d'un chef de la direction a été aboli le 20 mars 2013.

La convention prévoit également que sans le consentement écrit préalable de RONA, ni Invesco ni la Caisse ne feront, directement ou indirectement, jusqu'au 20 janvier 2014, quoi que ce soit de ce qui suit : i) participer à une sollicitation de procurations à l'égard de l'exercice des droits de vote afférents aux actions de RONA; ii) déposer des actions de RONA dans le cadre d'une fiducie de vote ou d'une entente analogue; iii) demander la tenue d'une assemblée des actionnaires de RONA afin de proposer la nomination d'un candidat à l'élection au poste d'administrateur; ou iv) soumettre, ou amener une personne à soumettre, une proposition d'actionnaire relative à la nomination d'un administrateur.

Il est possible de se procurer une copie de la convention conclue avec la Caisse et Invesco sur le site de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **RUBRIQUE 14 - INTÉRÊTS DES EXPERTS**

Raymond Chabot est le cabinet d'experts-comptables qui a préparé le rapport de l'auditeur afférent à nos états financiers annuels pour les exercices terminés le 30 décembre 2012 et le 25 décembre 2011. Raymond Chabot nous a confirmé qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Les règles de ce Code sont équivalentes ou semblables à celles applicables aux comptables agréés des autres provinces du Canada.

## **RUBRIQUE 15 - MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

Cette notice annuelle contient des « déclarations prospectives » qui comportent des risques et des incertitudes. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans cette notice annuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activité et les perspectives, les opinions, les plans, les attentes, les prévisions, les estimations, les intentions, les buts, les priorités, les forces concurrentielles, les possibilités d'expansion et de croissance, les opérations planifiées ou les actions futures, le rendement financier, la situation financière ou les résultats financiers, les perspectives économiques et commerciales, les stratégies d'affaires et les objectifs et les mesures visant la mise en œuvre de ces stratégies, les politiques relatives aux dividendes et les références au succès futur de la Société, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Les déclarations prospectives peuvent généralement être reconnues en raison de l'emploi de la marque du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer » ou de la forme négative de ces termes ou des variations de ces termes ou d'une terminologie semblable. Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avéreront exactes. Les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet sur les activités de la Société d'opérations ou d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux annoncés ou se produisant une fois que les déclarations sont faites. Par exemple, elles ne comprennent pas l'effet des dispositions, acquisitions, autres opérations commerciales, radiations d'actifs ou autres charges annoncées ou se produisant après que les déclarations prospectives ont été faites.

Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider les investisseurs et autres personnes à comprendre certains éléments clés des objectifs de la Société, des priorités stratégiques et des attentes et des projets actuels de la direction, et à mieux comprendre l'entreprise de la Société et les conditions d'exploitation prévues à certaines dates et pour les périodes terminées à certaines dates, et le lecteur est avisé que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les investisseurs et autres personnes intéressées sont avisés de ne pas se fier indûment aux

déclarations prospectives. Certains facteurs ou hypothèses importants sont utilisés dans la formulation des déclarations prospectives et les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement dans ces déclarations prospectives. Les facteurs importants qui pourraient avoir une incidence sur les déclarations prospectives comprennent notamment ce qui suit : les risques et incertitudes touchant au marché et la concurrence; l'économie; les ressources humaines; les technologies de l'information; la réputation; la chaîne d'approvisionnement; les acquisitions; le recrutement; l'intégration; le développement; les exigences prévues par la loi et les règlements; la disponibilité du financement; le plan de transformation; le risque de crédit; le risque de liquidité; le risque de change et la sensibilité aux monnaies étrangères; le risque de taux d'intérêt; le recours à des estimations et à des jugements et d'autres risques précisés de temps à autre dans les rapports déposés par RONA auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et dont les incidences sont difficiles à prédire. Les principales hypothèses qui ont servi à formuler les déclarations prospectives comprennent notamment ce qui suit : la croissance prévue, les résultats des activités opérationnelles, les tendances passées et actuelles, les plans d'entreprise et stratégiques, les perspectives de rendement et les perspectives et occasions commerciales que la Société estime être raisonnables en date des présentes. La Société avise le lecteur qu'en raison du ralentissement économique observé au cours des dernières années, les déclarations prospectives et les hypothèses sous-jacentes de la Société sont assujetties à une plus grande incertitude et que, par conséquent, elles pourraient ne pas se réaliser ou les résultats pourraient différer de façon importante des attentes de la Société. Pour plus d'information sur les risques et les incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent considérablement des attentes actuelles, et sur des facteurs ou des hypothèses importants qui ont servi à formuler les déclarations prospectives, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Société disponibles aux adresses [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.rona.ca](http://www.rona.ca). D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se trouvent dans la rubrique « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 décembre 2012.

Les déclarations prospectives contenues dans cette notice annuelle reflètent les attentes de la Société en date du 28 mars 2013 et pourraient être modifiées après cette date. La Société rejette expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne l'exigent.

## **RUBRIQUE 16 - INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

Les documents suivants peuvent être obtenus sur demande adressée au secrétaire corporatif et chef des services juridiques de la Société :

- Un exemplaire de la présente notice annuelle, de même que de tout document ou des pages pertinentes de tout document intégré par renvoi dans la présente notice annuelle.
- Un exemplaire de nos états financiers comparatifs pour notre dernier exercice pour lequel des états financiers ont été déposés, de même que du rapport de l'auditeur s'y rapportant et un exemplaire de nos états financiers intermédiaires les plus récents qui ont été déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à la fin de notre dernier exercice. Ces documents comprennent de l'information financière supplémentaire concernant la Société.
- Un exemplaire de notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2013 relative à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires à laquelle des administrateurs seront élus. Notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2013 comprend de l'information supplémentaire en ce qui concerne notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et

les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission aux termes des régimes de rémunération.

Nous nous réservons le droit d'exiger le paiement de frais pour la transmission des documents susmentionnés, sauf si la demande émane d'un porteur de titres de la Société ou est faite pendant la durée d'un placement de titres de la Société au moyen d'un prospectus. Dans ces cas, les documents d'information seront transmis sans frais.

D'autres renseignements financiers sont compris dans nos états financiers annuels pour les exercices terminés le 30 décembre 2012 et le 25 décembre 2011 et dans notre rapport de gestion correspondant.

On peut se procurer les documents susmentionnés auprès de notre secrétaire corporatif et chef des services juridiques à l'adresse suivante :

220, chemin Du Tremblay  
Boucherville (Québec) J4B 8H7  
Canada  
Téléphone : 514 599-5100

ou sur le site Web de la Société : [www.rona.ca](http://www.rona.ca) ou sur le site SEDAR : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

\* \* \* \* \*

## ANNEXE A

### RONA INC. (la « Société »)

#### MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit (le « **comité** ») assiste le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») dans son rôle de surveillance relativement aux éléments suivants : i) la production d'informations financières fiables, ii) l'identification des principaux risques financiers de l'entreprise et la mise en place des systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques, iii) les systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société, iv) la conformité financière de la Société envers les différentes autorités et législations, v) les compétences, l'indépendance et les travaux des auditeurs externes et internes, et vi) l'accomplissement des autres tâches prévues par le présent mandat ainsi que celles déléguées au comité par le conseil.

Le comité d'audit peut en tout temps communiquer directement avec les auditeurs externes et internes.

#### **Mandat**

Les responsabilités du comité incluent, entre autres, ce qui suit :

##### *Concernant l'examen de l'information financière*

- Passer en revue avec la direction et les auditeurs externes les documents suivants :
  - les états financiers annuels et intermédiaires;
  - les rapports des auditeurs externes : le rapport d'audit pour les états financiers annuels et le rapport d'examen intermédiaire pour les états financiers intermédiaires des trois premiers trimestres;
  - les rapports de gestion annuel et intermédiaires;
  - les communiqués de presse concernant les résultats financiers annuels et intermédiaires et ceux contenant des informations financières.
  - l'information financière contenue dans les prospectus et la notice annuelle.
- Recommander l'approbation des documents ci-dessus, par le conseil, avant qu'ils soient communiqués au public.
- Passer en revue les procédures en place pour l'examen de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers autre que l'information prévue aux points ci-dessus et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.
- Passer en revue avec la direction et les auditeurs externes :
  - la présentation de l'information financière de la Société selon les normes internationales d'information financière;

- les propositions de modifications et le choix des nouveaux principes et conventions comptables de la Société;
- le caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière;
- les décisions importantes prises dans le cadre de la présentation des états financiers.
- les communications avec l'Autorité des marchés financiers;
- Examiner l'incidence des nouvelles mesures réglementaires ou comptables, de même que des structures hors bilan, sur les états financiers de la Société.
- Superviser l'application et la mise à jour, au besoin, de la politique de communication de l'information de la Société.

*Concernant la surveillance des auditeurs externes*

- S'assurer que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité.
- Recommander au conseil la nomination ou la révocation des auditeurs externes ainsi que leur rémunération.
- Détenir l'autorité exclusive en ce qui a trait à l'approbation au préalable de tous les services non liés à l'audit que la direction prévoit confier aux auditeurs externes.
- Réviser avec les auditeurs externes le plan d'audit externe ainsi que les qualifications, l'indépendance et l'objectivité des auditeurs externes, incluant les énoncés écrits délimitant les relations entre les auditeurs externes et la Société qui pourraient avoir une incidence sur l'indépendance et l'objectivité et recommander des mesures que devrait prendre le conseil pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes.
- Être directement responsable de la surveillance des travaux des auditeurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière.
- Discuter avec les auditeurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables, notamment :
  - des conventions et pratiques comptables importantes utilisées;
  - des autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les auditeurs externes;
  - des autres communications écrites importantes entre la direction et les auditeurs externes.
- Discuter, une fois par année, avec les auditeurs externes de ses procédures de contrôle interne de la qualité et les résultats sommaires de l'inspection du Conseil canadien de reddition des comptes (CCRC);
- Passer en revue les actions de la direction suite aux recommandations des auditeurs externes.

- Examiner et approuver les politiques d'engagement à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés des auditeurs externes actuels et anciens.
- Veiller à ce qu'il y ait une rotation de l'associé responsable de mission, de l'associé de référence et des autres associés en audit dans la mesure prescrite par les règles d'indépendance applicables aux auditeurs externes.

*Concernant la surveillance des contrôles internes*

- Examiner les procédures mises en place afin d'évaluer l'efficacité des systèmes de contrôles internes mis en place par la direction.
- Examiner le processus relatif aux attestations devant être incluses dans les documents publics d'information de la Société et en discuter avec le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président et chef de la direction financière.
- Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, et concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, des préoccupations des employés de la Société touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
- Examiner les protections d'assurances de la Société afin de s'assurer de leur suffisance.

*Concernant la gestion des risques financiers*

- Examiner avec la direction :
  - les méthodes d'identification et d'évaluation des risques financiers;
  - les processus utilisés pour gérer et contrôler ces risques;
- Examiner avec la direction les politiques de capitalisation, les politiques de placements, les rapports de conformité et les états financiers relatifs aux régimes de retraite de la Société.

*Concernant la surveillance de l'auditeur interne*

- Revoir et approuver annuellement la charte d'audit interne;
- S'assurer que l'audit interne rend des comptes au comité;
- Revoir et approuver le plan d'audit interne annuel;
- Recevoir et étudier les rapports, constatations et recommandations importantes de l'audit interne;
- Passer en revue les actions de la direction suite aux recommandations des auditeurs internes;
- Passer en revue l'indépendance de l'auditeur interne;
- Revoir avec le directeur principal d'audit interne les difficultés qu'il a rencontrées lors de ses audits concernant l'étendue du mandat et l'accès à l'information. Revoir tous les changements quant à l'étendue de ses projets d'audit.

### *Concernant la surveillance de la conformité financière aux exigences juridiques et réglementaires*

- Examiner et discuter avec la direction, les auditeurs externes et internes ainsi que le chef des services juridiques, de l'efficacité des politiques et procédures pour s'assurer de la conformité financière aux lois et règlements et engagements financiers.
- Passer en revue la liste des litiges importants de la Société ainsi que les mesures prises par la direction.
- Passer en revue les planifications fiscales ayant une incidence financière importante pour la Société.

### **Composition**

- Le comité doit être composé de trois à cinq membres du conseil. Chacun des membres du comité doit être un administrateur indépendant et posséder des compétences financières, tel que déterminé par le conseil conformément aux règles applicables des autorités canadiennes en valeurs mobilières.
- Les membres du comité sont nommés par le conseil chaque année. Le conseil peut en tout temps combler une vacance au sein du comité ou remplacer un de ses membres.

### **Réunions du comité et quorum**

- Le comité se réunit au moins quatre fois par année et au besoin.
- Les réunions sont tenues à la demande du président du comité, d'un de ses membres, du président du conseil ou du président et chef de la direction. Les réunions sont convoquées par le secrétaire corporatif de la Société à qui une telle demande est transmise par écrit.
- La majorité des membres en fonction constitue le quorum aux réunions du comité.
- Le comité rencontre périodiquement, séparément et en privé, la direction, les auditeurs externes et internes.
- Le comité fait rapport périodiquement au conseil de ses réunions et lui fait part de ses recommandations.
- Le comité se réunit de façon régulière sans la présence des membres de la direction.

### **Conseillers indépendants**

Au besoin, le comité peut retenir les services de conseillers indépendants pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, fixer les honoraires et autres conditions d'embauche de ces conseillers et obtenir les fonds nécessaires de la Société pour payer ces honoraires.

### **Révision du mandat**

Le comité doit revoir le présent mandat périodiquement et soumettre des propositions de modifications au conseil le cas échéant.

## **Évaluation de la performance du comité**

Chaque année, les membres du comité évaluent et examinent sa performance.

Le comité rend compte de son mandat une fois par année au conseil.

\* \* \* \* \*